

# *Compte-rendu du Conseil Municipal*

## *Séance du Lundi 12 Janvier 2009 à 21 h*

### **Présents :**

Mesdames GOUTTE, HERAUD, BERNAUD, BODEÏ.  
Messieurs GABORIT, BOUSSARD, ODIN, RIVIERE, MICHEL, HILARION, BERNARD  
MARENDA, MIGLIORINI, BRILLAUD et PONTACQ.

### **Secrétaire de séance :**

Monsieur BOUSSARD.

Le compte rendu de la réunion du lundi 8 décembre 2008 est adopté à l'unanimité.

Sur demande de Madame le Maire, une question supplémentaire est inscrite à l'ordre du jour concernant la démarche sur la dénomination des noms de rues.

Monsieur BRILLAUD tient à préciser que, concernant le problème des accès aux cabanes de pêche, la question pourrait être renvoyée pour examen en commission « Port ».

## **1. Préparation Budgétaire 2009**

Monsieur BERNARD rappelle au Conseil les montants retenus en Commission des Finances pour l'ensemble des postes des charges à caractère général (dépenses de fonctionnement). Il y a peu de modifications par rapport aux montants budgétisés sur l'exercice 2008. Certains montants ont été révisés "à la baisse" et le montant total de ces dépenses s'élève à la somme de 236.050 € contre 238.750 € l'an dernier. Mr RIVIERE demande à ce que l'on fournisse avant la réunion le détail de certains postes, notamment le poste « fêtes et cérémonies ».

Il lui est fait réponse que cela entraînerait une importante surcharge de travail et que ces précisions peuvent être obtenues en consultant les comptes avant les réunions auprès du Secrétariat de Mairie.

## **2. Tarifs 2009**

Mr BERNARD expose que la commission « Port » propose le maintien des tarifs portuaires au même taux que l'an dernier.

Ces tarifs sont évolutifs selon la taille du bateau et selon que l'on soit Plassacais ou non. Ces tarifs vont de 142 € à 442 €.

Longueur du Bateau en m	Tarif Plassac	Tarif Hors Commune
Jusqu'à 5,99	142 €	170 €
6 à 6,49	164 €	201 €
6,50 à 6,99	187 €	231 €
7 à 7,49	209 €	263 €
7,50 à 7,99	229 €	294 €
8 à 8,49	255 €	322 €
8,50 à 8,99	278 €	352 €
9 à 9,49	299 €	381 €
9,50 à 9,99	322 €	411 €
Au-delà de 10	345 €	442 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, le maintien des tarifs portuaires pour l'année 2009 au même taux que l'an dernier selon le tableau.

Mr BERNARD rappelle au Conseil que la Commission des Finances propose pour 2009 le maintien des tarifs pour le service de l'assainissement, soit une part forfaitaire de 15 € HT par an et un tarif d'1 € HT le m3 d'eau consommée.

Le Conseil accepte cette proposition, à l'unanimité.

Concernant le tarif de la cantine scolaire, Mr BERNARD rappelle que la commission des Finances propose une augmentation à compter du 1er Septembre 2009, en portant le prix du repas à 2,10 €. En effet, la société qui assure la gestion des repas a annoncé récemment une petite révision de ses propres tarifs.

De même, concernant la garderie péri-scolaire, la commission des Finances propose de porter le prix à 0,55 € par heure et par enfant et ce, à la même date.

Le Conseil accepte, à l'unanimité, ces 2 nouveaux tarifs, soit 2,10 € le repas et 0,55 € l'heure de garderie à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009.

### 3. Subventions 2009

Mr BERNARD rappelle au Conseil les propositions faites par la Commission des Finances concernant l'attribution des subventions pour l'année 2009. Depuis, 3 nouvelles demandes de subvention sont parvenues en Mairie. Il est proposé aux élus de les consulter et d'en débattre lors de la prochaine réunion de la commission prévue le 24 Février 2009. Il est décidé de maintenir la plupart des subventions au même montant.

Après débats, le vote des subventions est accepté comme suit :

Associations	Montant octroyé	Associations	Montant octroyé
A.C.C.A.	275 €	Le Souvenir Français	50 €
Anciens Combattants	170 €	Stade Blayais	100 €
Blaye Nautique	350 €	V.C.A.P.	190 €
Basket Haute Gironde	100 €	Secours Catholique	350 €
Gym Volontaire	190 €	Mascaret Subvention Exceptionnelle	400 €
Amis du Vieux Plassac	300 €		
Papillons Blancs	100 €	<i>SOUS-TOTAL</i>	<i>3 325 €</i>
Marathon des 1ères Côtes de Blaye	250 €		
Paralysés de France	100 €		
Rats de Cave	300 €	Réserve	1025 €
<i>TOTAL</i>			<i>4 250,00 €</i>

Tous ces votes sont adoptés à l'unanimité sauf concernant la subvention à l'ACCA pour laquelle Mme HERAUD vote contre. Il est à préciser que tous les élus, responsables d'associations, ne participent pas au vote concernant lesdites associations. Les subventions allouées à l'Amicale des Jeunes Sapeurs Pompiers, au Conservatoire Vinicole, à Core-Accord, à la Maison Familiale et Rurale, au Tennis Club et au Secours Populaire sont mises en réserve, dans l'attente de précisions. Une subvention de 350 € est votée, à l'unanimité, au profit du Secours Catholique ainsi qu'une subvention exceptionnelle de 400 € au profit des Ateliers du Mascaret pour l'organisation du 25<sup>ème</sup> anniversaire de cette association.

Le montant des subventions attribuées s'élève à 3525 €. 1025 € sont mis en réserve pour un total de 4250 €, soit le même montant que l'an dernier.

#### **4. Autorisation dépenses d'investissement avant le vote du Budget**

Aucune dépense d'investissement n'étant prévue prochainement, il n'y a pas lieu de procéder à ce vote.

#### **5. Extension du lagunage : demande de subvention complémentaire**

Mr BERNARD confirme au Conseil que l'étude du sol a confirmé une trop grande perméabilité de ce sol, ce qui entraîne quelques travaux supplémentaires, notamment la pose d'une membrane rendue obligatoire. Le montant des travaux s'avérant donc plus élevé que prévu, il y a lieu de formuler une demande de subvention supplémentaire auprès du Conseil Général. Le Conseil décide, à l'unanimité, de procéder à une demande de subvention supplémentaire auprès du Conseil Général et mandate Mme le Maire pour procéder aux diverses démarches à cet effet. L'acquisition des parcelles sera effective le 21 Janvier 2009 devant Maître ST BEAT, Notaire. Le début des travaux est toujours fixé au début du mois d'avril 2009.

#### **6. Mise en place du Service Minimum d'Accueil à l'école**

Mme le Maire rappelle que cette question avait été abordée lors de la dernière réunion du Conseil. Mrs MICHEL et BRILLAUD ont établi un projet de délibération résumant la position de principe du Conseil concernant ce droit d'accueil. Mr BRILLAUD donne lecture de ce projet. Il est mentionné les réticences du Conseil sur l'application de ce texte, concernant les garanties de compétence des personnes pouvant être amenées à assurer cet accueil, concernant la difficulté à trouver des bénévoles, concernant les difficultés pratiques de gestion et de délais, concernant le rôle de l'Etat ou concernant la difficulté à ne pas apparaître comme des « briseurs de grève » auprès des enseignants. Après débats, la dernière phrase du projet de délibération est retirée, les élus n'estimant pas devoir assurer eux-mêmes en dernier recours le service d'accueil à l'école.

Au final, le Conseil adopte, à l'unanimité, la délibération suivante :

*Le Conseil municipal de Plassac a pris connaissance de la Loi et a délibéré à l'unanimité sur ses conditions d'application.*

*Les communes doivent désormais mettre en place un service minimal d'accueil au profit des élèves des écoles, dès lors que le nombre d'enseignants exerçant effectivement devant une classe et ayant déclaré leur intention de participer à une grève est égal ou supérieur à 25% du nombre total des personnes soumises à l'obligation de déclaration dans chaque école (à ce jour la commune de Plassac n'a pas encore été confrontée à cette situation).*

*Le Conseil émet les plus vives réserves sur les conditions d'application de ce service minimal d'accueil :*

- *Aucune garantie de compétence n'est requise pour les personnes chargées d'assurer le service ; les responsabilités à assumer sont pourtant lourdes et les parents d'élèves de la commune, consultés par le canal de leur association, se montrent très préoccupés par les risques de dérive. Le Conseil municipal est lui-même très attaché aux garanties de compétences dans l'exercice de telles fonctions.*
- *Dans la commune ou à proximité, les personnes disponibles et volontaires susceptibles de présenter les compétences requises semblent à ce jour très difficiles à trouver. En l'absence de volontaire, serons-nous obligés de faire appel à des élus du Conseil ?*
- *Les conditions de gestion sont acrobatiques. Mettre en place un dispositif dans les quarante-huit heures sans connaître a priori le nombre d'enfants à accueillir est délicat. Ainsi, par exemple, en cas de grève des trois enseignants, il conviendrait de prévoir entre une et cinq personnes, selon le nombre d'enfants réellement présents, pour assurer le service ; le jour de la grève, plusieurs personnes requises peuvent s'avérer inutiles dans les faits ; mais la réquisition n'entraîne-t-elle pas de toute façon la rémunération (strictement à la charge de la commune dans ce cas) ?*
- *D'une manière générale, le Conseil estime qu'il revient à l'Etat d'assumer la bonne marche de ses services.*
- *Enfin, les élus ne souhaitent pas passer pour des briseurs de grève auprès des enseignants.*

*D'un autre côté, le Conseil ne peut pas laisser entendre qu'il est irrespectueux de la légalité républicaine. Il s'estime donc contraint à faire des efforts pour trouver des modalités de mise en œuvre de la loi.*

*Ainsi, la concertation avec les parents d'élèves va être poursuivie afin d'examiner les demandes d'accueil d'enfants en cas de grève. De nombreux parents ont en effet montré leur souci du respect de l'action conduite par les enseignants, voire leur solidarité vis-à-vis de cette action : prévenus en temps utile, ils choisiront de ne pas conduire leur enfant à l'école en cas de grève.*

Mr BRILLAUD précise que les contacts sont maintenus avec les parents d'élèves afin de gérer au mieux cette question.

## **7. Acquisition parcelle**

Madame le Maire informe le Conseil que l'achat de la parcelle « HILAIRE » située au Chai est sur le point d'être finalisé. Après des mois de tergiversations, un accord sur le prix est enfin trouvé. Les services des Domaines avaient évalué cette parcelle de 2792 m<sup>2</sup> à la somme de 2800 €.

Par un récent courrier, les vendeurs proposent une majoration du prix de 10 %, ce que Mme le Maire propose d'accepter.  
Le Conseil accepte donc, à la majorité, l'acquisition de cette parcelle pour un montant de 3080 €.  
Melle BERNAUD s'abstient.

## **8. Réserve d'eau**

Mr HILARION rappelle qu'une demande d'installation d'une réserve d'eau a été formalisée à l'occasion du projet de lotissement à Lers, comprenant 6 maisons. Le Conseil s'était montré hostile à la prise en charge de cet équipement évalué à ses débuts à près de 20.000 €. Il s'avère qu'un équipement type "baudruche" d'une contenance de 120 m<sup>3</sup> est possible. Un devis a été obtenu pour un montant de 7153,28 € TTC. Mme le Maire propose que la commune prenne à sa charge cet investissement. Elle signale que le lotisseur gardera à sa charge l'installation de cette réserve d'eau dont le coût approche le montant de l'achat et que la demande d'une réserve d'eau dans la commune a déjà été formée par les Pompiers, ces derniers ne pouvant pas utiliser l'eau de la Gironde. Par ailleurs, la Commune a tout intérêt à permettre la construction de 6 nouvelles maisons, celle-ci entraînant la perception par la Commune de la taxe locale d'équipement. Mr BRILLAUD s'interroge sur le fait de pouvoir remplir cette réserve d'eau avec des eaux de pluie.

Le Conseil accepte, à la majorité, d'assurer la prise en charge de l'achat d'une réserve d'eau à Lers pour un montant maximum de 7153,28 € TTC, tout en continuant à faire établir d'autres devis. Mlle BERNAUD, Mme HERAUD, Mrs RIVIERE et MIGIORINI s'abstiennent, estimant notamment que la commune n'a pas à participer financièrement à un projet totalement privé.

## **9. Aide Communale au Ravalement**

Mr HILARION expose au Conseil qu'un dossier d'attribution d'une A.C.R. a été retenu en commission Urbanisme pour un montant de 1457,55 € sur un devis total de 9717 €. Le Conseil accepte, à l'unanimité, le versement de cette Aide Communale au Ravalement à Monsieur et Madame MILLE pour un montant de 1457,55 €.

## **10. Questions diverses**

Repas des Aînés : Il aura lieu le Dimanche 18 Janvier 2009 à la salle polyvalente.

Vœux du Maire : Ils auront lieu le Vendredi 16 Janvier 2009 à 19 heures à la salle polyvalente. Toute la population y est conviée.

Horaires ouverture Mairie : Mme le Maire demande aux élus de réfléchir à une possible fermeture de la Mairie au public à 17 heures. La décision sera prise ultérieurement.

Poste : Mme le Maire rappelle que La Poste a donné congé à la commune du local qu'elle louait à effet au 30 Septembre 2009 mais qu'elle est disposée à restituer les locaux avant cette date. Il convient donc de réfléchir à une possible résiliation amiable de la location avant le 3 Septembre 2009.

Journal Municipal : Mme le Maire pense que les articles du journal municipal devraient être signés par leurs auteurs.

Travaux : Mr ODIN remet à chaque élu la liste des travaux récemment réalisés dans la commune.

Mr ODIN demande que l'on adresse à Mr PRIEUR une lettre pour lui signaler le refus de mettre en sens unique le chemin de Beaumont.

Mr ODIN demande que l'on intervienne auprès de la D.D.E. pour remédier à des problèmes de voirie sur la chaussée au Roumas et Route de Montuzet ainsi que pour des trous sur la D.669 . Mme le Maire lui répond que cette intervention a déjà été faite.

Mr ODIN signale au Conseil que les devis de nettoyage de toitures sont en attente ainsi que pour l'élagage des platanes au Peyrat et au Port.

Intempéries : Melle BERNEAUD s'étonne de ce qu'aucune intervention n'ait été prévue sur certaines routes de la commune rendues glissantes suite aux grands froids de ces derniers jours.

Port : Mr RIVIERE demande que le changement du moteur de l'écluse et la reprise du béton du mur de cette même écluse soient prévus assez rapidement.

Mr RIVIERE s'étonne, par ailleurs, de ce que le problème des cabanes de pêches puisse être confié à la commission « Port ».

Plan local d'Urbanisme : Melle BODEI signale au Conseil que le coût total de cette démarche sera d'environ 30.000 € sur une période de 2 à 3 ans outre un montant supplémentaire d'environ 4500 € par étude thématique, si cela s'avère nécessaire. Une subvention de l'Etat d'environ 20.000 € doit pouvoir être obtenue dans le cadre de la Dotation Générale de Décentralisation. En revanche, il n'y a pas de subvention versée par le Conseil Général.

La réunion prévue initialement le 22 Janvier est reportée à une date ultérieure.

Urbanisme : Mr HILARION communique au Conseil les données suivantes au titre de l'année 2008 : 13 permis de construire, 34 déclarations préalables, 19 certificats d'urbanisme, 1 permis de démolir, 1 permis d'aménager et 2 dossiers de ravalement.

Par ailleurs, un récent décret porte la durée de validité des permis de construire de 2 à 3 ans.

Par ailleurs, Mr HILARION signale au Conseil que, désormais, dans le cadre des demandes d'urbanisme, les services d'E.R.D.F. doivent être consultés pour un éventuel chiffrage des travaux en cas de problème de surcharge de puissance. Le coût des travaux décidés sera à la charge de la commune mais pourrait être répercutés sur les particuliers.

Voirie communale : Mr HILARION expose au Conseil qu'il conviendrait d'engager une réflexion sur la voirie commune afin de faire "passer" certains chemins ruraux en chemins communaux, ce qui permettrait de bénéficier de la D.G.E. en cas de travaux sur ces chemins.

Un recensement de ces chemins pourrait être effectué dans le cadre de l'ATESAT mais il faut au préalable vérifier la validité de ce contrat nous liant avec la D.D.E.

Salles municipales : Mr MARENDA demande que les élus en charge des états des lieux des salles municipales soient contactés par le secrétariat de manière précise afin d'éviter les oublis.

Bâtiments Communaux : Mr BOUSSARD fait un rapide compte-rendu de la récente rencontre avec Mr ZARUBA, architecte, concernant l'avenir de certains bâtiments communaux utilisés par des associations.

Mr ZARUBA doit transmettre sous peu un rapport sommaire qui doit permettre d'engager une véritable réflexion.

Boulangerie : Mr BOUSSARD confirme au Conseil que Mr BAFFOIGNE fait l'objet d'une procédure de liquidation judiciaire et que les locaux devraient être restitués à la Commune d'ici 2 mois.

La commune pourra donc décider d'une nouvelle utilisation de ce local communal.

La séance est levée à 23 heures 45.